
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

04 > 17 JANVIER 2022

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(4 articles)



mardi 4 janvier 2022

Recyclage des sapins de Noël : quatre points de collecte

(131 mots)

Après les fêtes, la question du recyclage de son sapin naturelle se pose généralement. La commune de Neuves-Maisons et la C...

Page 5



jeudi 6 janvier 2022

Une seconde vie pour les sapins de Noël (261 mots)

Six millions de sapins sont vendus en France chaque année. Après les fêtes, pointe l'éternel dilemme : que faire de son sapin...

Page 6



samedi 8 janvier 2022

Le centre Ariane, incubateur d'entreprises (233 mots)

Le bâtiment appartient à la communauté de communes et la gestion à l'agence intercommunautés de communes Terres de Lorraine...

Page 7



samedi 15 janvier 2022

Un film-référence sur la mutinerie (383 mots)

Le Nancéien Nicolas Drolc a été le premier à remettre en lumière cette vague de soulèvements qui a secoué les prisons, nota...

Page 8

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(4 articles)



mercredi 5 janvier 2022

Cent arbres pour un mandat (247 mots)

Pascal Schneider maire de Neuves-Maisons maintient son engagement municipal de planter une centaine d'arbres au cours du ma...

Page 10



dimanche 9 janvier
2022

« La crise du Covid-19 ne nous empêche pas de formuler des projets » (279 mots)

Vous annulez la cérémonie des vœux en raison des circonstances sanitaires. En quoi la pandémie de Covid a-t-elle impacté la...

Page 11



mardi 11 janvier 2022

La nécessité d'un lotissement (200 mots)

Quelles sont les conséquences de la pandémie sur la vie locale ? L'appl...

Page 12

« Réfléchir à la ville que nous voulons pour demain » (361 mots)

Vous avez dû annuler la cérémonie des vœux en raison de l'évolution de la pandémie de Covid. Quelles son...

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON



Recyclage des sapins de Noël : quatre points de collecte

Après les fêtes, la question du recyclage de son sapin naturelle se pose généralement. La commune de Neuves-Maisons et la ComCom se sont engagées pour valoriser les sapins dans des zones installées rue de l'Égalité, place Poirson, rue Edouard-Branly et rue Marcel-Pejoux.

Il est nécessaire de déposer uniquement le sapin naturel et non artifi-

ciel, de retirer toute décoration et neige artificielle ainsi que les liens et les sacs même compostables.

Du paillage dans les massifs

L'entreprise d'insertion locale Néoplus se chargera d'en faire du broyat qui sera récupéré et utilisé par les services communaux en paillage dans les massifs ou en matière sèche dans les composteurs partagés. ■



Les emplacements de récupération sont signalés comme celui-ci, placés place Poirson.



Une seconde vie pour les sapins de Noël

Six millions de sapins sont vendus en France chaque année. Après les fêtes, pointe l'éternel dilemme : que faire de son sapin ?

S'il a été acheté avec ses racines et qu'il n'a pas trop souffert de la chaleur à l'intérieur, la bonne solution c'est de le replanter dans son jardin. Une autre consiste à s'en servir pour renforcer des berges. Pour les vendeurs qui n'auraient pas écoulé leur stock, il est possible de les donner à des zoos comme festins ou terrain de jeux. Enfin la dernière solution : le recyclage.

C'est celle-ci que la mairie a choisie. Comme précisé dans l'avant dernier

conseil municipal du 14 décembre, la collecte se fait actuellement au lieu-dit « Le Jardinot », dans une zone dédiée à cet effet, près des bennes à déchets, et à verre. Une banderole identifiée avec des barrières balise l'endroit. Ne concerne que les sapins vierges dépourvus de leur filet, déco, liens, emballage plastique, neige artificielle, même les sacs compostables sont interdits. Un flyer devrait être distribué dans les boîtes à lettres.

Broyat offert aux habitants

Le broyage sur place, effectué par la société NéoPlus de Neuves-Maisons, se fera à l'issue de la collecte, le

broyat sera offert aux habitants comme paillage ou compost. Une opération nettement plus verte et moins coûteuse que de les stocker dans les bennes à déchets verts et ensuite les envoyer en destruction à Toul sur une plateforme. ■



La célèbre phrase de Lavoisier prend toute sa quintessence : « rien de se perd, rien ne se crée : tout se transforme ».





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – NEUVES-MAISONS

Le centre Ariane, incubateur d'entreprises

Le centre d'activité Ariane, situé au 240, rue de Cumène, à Neuves-Maisons, géré par l'agence de développement Terres de Lorraine, reçoit sur 2 250 m² dix-huit structures qui représentent actuellement 85 emplois et 85 % d'occupation.

Le bâtiment appartient à la communauté de communes et la gestion à l'agence intercommunales de communes Terres de Lorraine. Ariane a pour mission d'accompagner les jeunes entreprises en leur proposant des locaux avec des loyers bonifiés et des services partagés durant les quatre premières années. Au-delà, l'entrée se fait en centre d'affaire avec un bail classique.

Douze niveaux identiques, avec six bureaux par niveau, permettent de recevoir les entrepreneurs en manque de locaux. Le niveau 7 est à l'étude par l'école de Condé (design, illustration, photographie, animation) pour créer un espace de convivialité, pourvu d'une cuisine adaptée et d'espaces de coworking, qui permettra aux différents acteurs des entreprises d'interagir et de progresser ensemble.

400 projets

Le centre Ariane, c'est l'accès à des salles gratuites, une réception des colis recommandés, un service de collecte de courrier, un accompagnement à la création, mais également plus de 400 projets accompagnés hors les murs, financés par l'agence Terres de Lorraine pour les habitants des communautés de communes Terres toulaises, Colombey et Sud Toulais, Moselle et Madon et du Saintois. ■



Mathilde Morizot est animatrice du centre pour le compte de l'agence de développement Terres de Lorraine.

Photo ER





Un film-référence sur la mutinerie

Le Nancéien Nicolas Drolc a été le premier à remettre en lumière cette vague de soulèvements qui a secoué les prisons, notamment Charles-III et la centrale Ney de Toul, à l'hiver 1971-1972. A la fin des années 2000, il découvre dans les négatifs de son père, photographe de presse fraîchement retraité du Républicain Lorrain, des planches entières concernant la mutinerie de Nancy. Très sensible aux luttes sociales, passionné d'images, il décide d'en faire un documentaire.

Il se plonge dans les minutes du procès des mutins de Nancy, se met en quête de témoins de l'époque, contacte entre autres trois ex-détenus, un surveillant de Toul, et Me Henri Leclerc qui a gardé un souvenir assez précis de ce procès. L'un des plus importants de sa carrière même s'il n'a duré qu'une après-midi, confie le pénaliste. Il se débrouille avec une bande de copains pour monter et mettre en musique la synthèse de sa somme de travail.

« Sur les toits » est un film passionnant de 1 h 35 qui remonte la mécanique d'une révolte annoncée, diffusé pour la première fois en janvier 2014. Depuis, il l'a été des dizaines de fois un peu partout en France et à l'étranger et continue à hanter régulièrement les écrans. C'est devenu une référence. Ainsi il est au crédit de l'excellente émission de France Inter « Affaires sensibles », qui avait consacré un numéro aux prisons françaises le 13 février 2018. Christiane Taubira, à l'époque Garde des Sceaux, l'a félicité pour « ce film infiniment précieux ».

Nicolas Drolc, lui, a décidé de le mettre en ligne gratuitement sur Youtube en 2017. Il est par ailleurs proposé en ce mois de janvier sur le site de Médiapart. A 16 h, ce samedi 15 janvier, soit 50 ans jour pour jour après les faits, il fera l'objet d'une projection au centre culturel la Filoche de Chaligny, suivie d'un débat en sa présence. Le 21 janvier, Sur les toits, fera étape au Cinématographe à

Nantes et le 27 au cinéma Comoedia à Lyon... ■



Nicolas Drolc a été un des premiers à remettre en lumière les mutineries de l'hiver 71/72. Photo ER /Pierre MATHIS



A l'aube des années 2000, Nicolas Drolc met la main sur l'un des premiers reportages de son père, photographe de presse. Photo Gérard DROLC.



**COMMUNES MOSELLE ET
MADON**

Cent arbres pour un mandat

Pascal Schneider maire de Neuves-Maisons maintient son engagement municipal de planter une centaine d'arbres au cours du mandat.

Le service Environnement a remplacé les arbres manquants ou malades par de nouvelles essences moins gourmandes en eau et de ce fait plus résistantes à la sécheresse.

Etienne Thil délégué à l'environnement précise qu'il s'agit de s'adapter aux changements climatiques et ainsi de lutter contre les îlots de chaleur urbains. La ville en a profité également pour planter des arbres fruitiers sur la placette, rue de la Libération. Le service environnement est égale-

ment en mesure de préparer son propre amendement des sols avec le compost fourni par la ComCom et le broyat obtenu par les arbres taillés à l'automne.

Capacité à capter le CO12

Voici les différentes essences de plantées : un paulownia dans la cour de Léon-Blum ; deux catalpa nanas et un lila rue de la Paix ; un cotinus au point central ; un poirier parking de l'Eglise ; un arbre à mouchoir près du marché (rue Jules-Ferry) ; un érable, un savonnier, un arbre de Judée, un cerisier boule, un gleditschia avenue Abbé-Muths ; un mirabellier, un cerisier et un pommier placettes rue de la Libération ; un murier derrière la

cantine Ferry ; un cornouiller et un lila rue de Châtillon.

Ces essences ont été choisies selon leur taille adultes, leur rusticité (résistance au froid et au chaud) et leur capacité à capter le CO2. ■



Les arbres restent une valeur sûre en termes d'environnement.





« La crise du Covid-19 ne nous empêche pas de formuler des projets »

Questions à André Bagard , maire

Vous annulez la cérémonie des vœux en raison des circonstances sanitaires. En quoi la pandémie de Covid a-t-elle impacté la vie de votre commune ?

Il a fallu appliquer les arrêtés préfectoraux dans le cadre de toutes les activités communales : tenue des réunions, adaptation des locaux à l'accueil des habitants ; et remplacer le repas des anciens par des colis de Noël. Le centre aéré des Francas a fermé momentanément. Le service périscolaire a été particulièrement concerné, les activités sont arrêtées actuellement et l'organisation de la cantine a dû être revue. Des agents des services de l'enfance ont contracté le Covid ou se sont retrouvés cas contact, avec les problèmes de rem-

placement que cela entraîne. Mais cela ne nous empêche pas de formuler des projets !

Justement, lesquels ?

Le parking Labroche et la rénovation de l'éclairage public sont en cours. Il y a aussi la ruelle Goutte et l'affaissement de l'impasse Bonne-Fontaine à reprendre, un parking à aménager rue des Lombards, la maison Py-Lemoine à acquérir, l'orgue de l'église à restaurer, un city-park à édifier et des arbres à replanter aux étangs. On verra ce qu'il est possible de faire selon nos capacités.

Qu'est ce qui vous a particulièrement marqué pendant ce début de mandat ?

Le transfert en mairie du casque et du clairon de l'Armistice, transfert pour lequel je me suis impliqué personnellement. Et j'ai été très touché, en 2020, par la disparition du curé Louis Burton, une figure sympathique qui était appréciée de tous. Nous lui avons consacré un espace à côté de l'église de la commune. ■



Photo ER





La nécessité d'un lotissement

Questions à Jean Lopes Maire du village

Quelles sont les conséquences de la pandémie sur la vie locale ?

L'application des gestes barrières n'a pas été compliquée au sein de la commune. Pour l'école il a cependant fallu plus d'imagination au début de la crise. Des zones de jeux différentes dans la cour ont permis d'éviter le brassage des élèves. La vie associative est durement touchée, mais les bénévoles redoublent d'efforts pour garder un maximum d'activités.

Quels sont les projets pour l'année à venir ?

La réfection de la rue des Jardins est

au programme. Il y a peu de subventions pour ce type de travaux dont le montant s'élève à 250 000 € environ. La démographie du village est en baisse ainsi que les effectifs de l'école. Nous avons préservé au maximum la ruralité de notre commune mais la création d'un lotissement s'avère nécessaire.

Quelle anecdote a retenu votre attention ?

L'installation des chicanes à l'entrée du village n'a pas fait l'unanimité. Pourtant nos études ont montré que la vitesse moyenne à cet endroit était de 73 km/h avec des records à

110 km/h. Il fallait réagir. Nous ferons une évaluation de l'efficacité de cet aménagement. ■



Photo ER



« Réfléchir à la ville que nous voulons pour demain »

Pascal Schneider, maire de Neuves-Maisons, lance en 2022 le projet « Petite ville de demain » et programme une grande consultation de la population sur « la ville de demain », afin que les habitants se projettent à long terme.

Vous avez dû annuler la cérémonie des vœux en raison de l'évolution de la pandémie de Covid. Quelles sont les autres conséquences de cette pandémie sur la vie locale ?

D'abord l'absence de vie sociale et associative. C'est un fait marquant quand on sait que Neuves-Maisons compte 122 associations ! Autre conséquence, la scolarité des enfants a été complètement perturbée. Dans nos services, nous avons dû nous adapter pour travailler autrement dans des conditions difficiles. J'ai constaté combien mes collaborateurs sont extraordinaires. Ils ont accepté les heures supplémentaires, les réunions de crise les dimanches et les jours fériés, ils ont tenu des postes pour lesquels ils n'étaient pas formés, afin de pallier les absences causées par le Covid. Nous avons dû aussi rendre encore plus proches de la population, notamment en instaurant des services de proximité pour les 1 600 personnes de plus de

63 ans.

Quels sont vos projets pour 2022 ?

Le projet « Petite ville de demain » nous impose de réfléchir au Neuves-Maisons que nous voulons pour dans dix, voire trente ans. Déplacements, économies d'énergie, environnement, protection des biens, accès aux services publics, revitalisation du commerce de proximité, urbanisme. Il faut commencer par des études. Mais des réalisations concrètes sont prévues aussi pour cette année : aménagement du parking derrière la maison médicale, installation de six panneaux d'information numériques, reconditionnement ou démolition de sept bâtiments communaux, poursuite des travaux à la mairie.

Une anecdote qui vous a marqué en début de mandat ?

En 2020, toutes les manifestations ont été annulées à cause du Covid et, pendant quinze jours, nous sommes

allés distribuer chez les gens bons et gâteaux. Rue Salengro, une dame âgée n'a pas voulu de mes gâteaux, mais elle m'a embrassé : c'était d'une présence qu'elle avait besoin. Il y avait sûrement longtemps que personne n'était venu à 19 h sonner à sa porte. ■



Pascal Schneider, maire de Neuves-Maisons, prévoit une grande consultation de la population sur « la ville de demain ».

